

Union Régionale  
Centre-Val de Loire  
de la CGT



NUMÉRO 37

# Acteurs de la Vie

## Acteurs des Luites



**DANS CE NUMÉRO :**

- Page 2 :**           **Ordre du jour séance plénière du 11 avril 2023**
- Pages 2 - 3 :**   **Rapport d'auto saisine su « Autonomie, grand âge et vieillissement »**
- Page 4 :**           **Rapport d'auto saisine sur « Clusters de demain »**
- Page 5-6 :**       **Vitalité Associative**
- Page 7 :**           **Ambitions Tourisme 2030**

*Séance plénière du  
11 avril 2023*

## ORDRE DU JOUR Plénière du 11 avril 2023

Dossiers	Représentant du Conseil Régional	Rapporteur (e) du CESER	Intervenant (e) de la CGT	Vote de la CGT
Rapport d'auto saisine su « Autonomie, grand âge et vieillissement »	Magali BESSARD, VP à l'égalité Femmes/Hommes et Formations Sanitaires et Sociales		Florence DUMONT	
Rapport d'auto saisine sur « Clusters de demain »	Harold HUWART, VP Économie, Tourisme, Europe		Alain GUILMAIN	CONTRE
Vitalité Associative	Jérémy GODET, VP climat, transformations écologique et sociales des politiques publiques, transition énergétique, ESS et vie associative		Raphaël TILLIE	CONTRE
Ambitions Tourisme 2030	François BONNEAU, Jérémy GODET, VP climat, transformations écologique et sociales des politiques publiques, transition énergétique, ESS et vie associative		Kenza BELLIARD	POUR
Rapport d'auto saisine sur « Besoins en compétences émergentes »	Jean-Patrick GILLE, VP Emploi, Formation Professionnelle, Orientation, Insertion		Nicolas LEPAIN Nathalie CHENNE-VIERE	
CPRDFOP	Jean-Patrick GILLE, VP Emploi, Formation Professionnelle, Orientation, Insertion		Nicolas LEPAIN Nathalie CHENNE-VIERE	
Élection d'un membre de la Section Évaluation et d'un membre de la Section Prospective				

### Rapport d'auto saisine su « Autonomie, grand âge et vieillissement »

#### Intervention de Florence DUMONT au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président du CESER,  
Madame la Vice-Présidente chargée de l'Égalité Femmes/Hommes et Formations Sanitaires et Sociales,  
Madame La Rapporteuse,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller-es*

Si la CGT ne peut que partager globalement les constats de ce rapport, elle ne partage pas certaines des préconisations du CESER.

En effet, nous n'oublions pas le contexte libéral dans lequel évolue notre système de santé mais aussi la casse du secteur public du sanitaire et de l'action sociale, alors même que le vieillissement y est intimement lié.

Nous oublions encore moins la recherche permanente de baisse des dépenses publiques. Cela fai-

sant le jeu de marchés naissants car il faut bien répondre aux besoins des populations !

Ainsi, les défenseurs d'une économie libérale veulent nous faire croire que les métiers évoluent, que les partenariats et les coopérations entre public et privé sont l'avenir alors que les personnels sont mis en concurrence et que les

cadres sociaux de ces derniers se délitent. Si la période COVID a montré la précarité de ces personnels et démontré leur utilité sociale, les réponses de reconnaissance salariale et de qualification ne sont pas à la hauteur.

Le rapport fait référence à la complexité du système au regard du nombre d'acteurs et d'institutions. Vouloir développer des GCSMS (Groupement de coopération sociale et médicosociale) pour assurer la gestion RH c'est rajouté un intermédiaire.

De plus, faire croire qu'une filière des métiers du grand âge est nécessaire, par la mise en œuvre d'une convention collective unique, c'est tendre vers la polyvalence des métiers. Par expérience, les travailleur-ses savent qu'elle n'est pas source d'évolution professionnelle substantielle.

Et que dire de la funeste réforme retraite toujours contestée par plus de 60 % de la population au bout de 3 mois de mobilisation ! Alors que la politique grand âge intègre les personnes de plus de 65 ans, Macron veut faire travailler celles et ceux qui en auront la charge jusqu'à 64 ans ! Chercher l'erreur !

En termes de financement, le CESER pointe l'insuffisance d'investissements prévus à hauteur de 2,5Mds€ alors qu'il en faudrait 10Mds.

Il précise que les pouvoirs publics et la solidarité nationale (collectivités locales, État et Sécurité Sociale...) financent 79 % du total de la dépense soit 23,7Mds €.

Alors que la CNSA estime le tarif moyen des EHPAD à 2004 €, force est de constater qu'avec une re-

traite moyenne à 1500€, le reste à charge est important.

S'il est nécessaire de le réduire, la CGT est attentive aux aides publiques qui alimentent le secteur privé. Sujet d'ailleurs soulevé dans la conclusion du rapport, notamment avec la « sylver économie » qui prépare un marché de nouveaux services personnalisés autour des nouvelles technologies connectées. Le scandale ORPEA doit nous ouvrir d'autres perspectives pour un véritable service public de la santé et de l'autonomie.

Pour ce qui est de la gouvernance, la CGT met en garde sur le risque de régionalisation de la santé et de l'action sociale, en voulant mettre la Région cheffe de file de toutes les politiques !

L'État, en compétence doit établir un schéma national pour la mise en œuvre d'une politique santé et autonomie en proximité et s'appuie pour cela sur les Départements.

Quant à la 5<sup>ème</sup> branche, la CGT rappelle son opposition à la création de celle-ci.

En effet, la CGT défend une autonomie intégralement prise en charge par la Sécurité sociale. Cela suppose un financement par la branche maladie et la transformation de l'impôt (CSG, taxes, etc.)

en financement par la cotisation sociale prise sur le capital.

Pour la CGT, une Sécurité sociale unifiée, permettant de prendre en compte toutes les dimensions de la perte d'autonomie sans qu'elles soient réparties entre différentes branches risques (famille, maladie, vieillesse, et maintenant autonomie) permettrait d'assurer une prise en charge globale des personnes, de l'hébergement aux soins et services spécifiques nécessaires. Autrement dit, il s'agit de répondre enfin à la définition de la santé comme un « état complet de bien-être », tel que défini par l'Organisation mondiale de la santé ! avec une prise en charge 100 % sécurité sociale, sur la base du salaire socialisé.

La CGT défend un syndicalisme de transformation sociale pour gagner l'émancipation des travailleur-ses. Dans cette condition, elle ne peut valider ce rapport qui en fait accompagne une politique libérale et ne prend pas véritablement en compte le statut des salarié-es de ce secteur en charge de mettre en œuvre une politique publique.



## Rapport d'auto saisine sur « Clusters de demain » Intervention de Alain GUILMAIN au nom du groupe CGT

Monsieur le Président du CESER,  
Monsieur Le Rapporteur,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller-es.

Le rapport qui nous est présenté sur les clusters s'intitule « une chance pour l'avenir dans nos territoires en région Centre-Val de Loire » en présentant ceux-ci comme une solution merveilleuse pour le développement économique de notre région.

En fait ces groupements d'entreprises s'inscrivent dans une logique de compétitivité accrue, de mise en concurrence exacerbée des salarié-es, avec l'objectif d'absorber, de faire mourir les concurrents, dans le cadre de la conquête de nouveaux marchés, même si ces concurrents se trouvent dans notre propre région.

Cette logique trouve son illustration parfaite dans la note de présentation du 24 novembre 2022 adressée au président Éric CHEVEE où il est indiqué, je cite, « ces structures sont un moyen pour leurs adhérents afin de chasser en meute à l'export ».

On est loin d'une coopération et d'entraide entre les entreprises d'un même territoire pour les développer ou développer les circuits courts par exemple.

Dans le même temps, ces clusters sont également l'opportunité d'ouvrir de nouveaux robinets d'aides publiques.

En effet, comme l'indique le rapport, les clusters peuvent bénéficier de nouvelles subventions du Conseil Régional dans le cadre du régime relatif à la recherche, au développement et à l'innovation, (RDI) sur des dépenses liées aux frais de fonctionnement de personnel et administratif qui peuvent s'élever à 50 % des budgets de fonctionnement de ces structures.

Ils peuvent également faire appel au FEDER ou à des fonds nationaux dans le cadre d'appel à projet d'innovation.

Ils peuvent également bénéficier d'aides financières ou matérielles des collectivités locales, de DEVUP et autres.

Cette manne financière permet notamment aux groupes de financer la recherche et développement par les fonds publics à la place des entreprises pour développer des productions qui régulièrement partent se faire fabriquer dans les pays dits low-cost.

La CGT considère qu'il n'est pas

utile de créer de nouvelles structures, financées à grands renforts d'aides publiques pour des intérêts privés, qui ne serviront qu'à faire grossir les dividendes de quelques actionnaires, alors qu'il existe déjà des structures publiques fiables d'aide au développement économique. DEVUP et la BPI sont déjà deux outils existants dont c'est le rôle et sur lesquels il faut s'appuyer pleinement et non pas créer de nouvelles structures, pompes à fric public pour les entreprises.

Sauf à considérer que le seul modèle de développement économique passe par la concurrence et dans une économie mondialisée qui ne se préoccupe que de la compétitivité des entreprises et des activités d'export au détriment des besoins des populations !

Pour la CGT, l'argent public ne doit pas servir les intérêts de quelques uns, mais aider à la création ou à la transformation d'autres dont les objectifs sont de développer le territoire et de préserver l'emploi voire le développer en diversifiant leurs activités. Je vous remercie de votre écoute.

Nous voterons contre ce rapport.

## Vitalité Associative

### Intervention de Raphaël TILLIE au nom du groupe CGT

*Monsieur le Président,  
Madame La Rapporteur,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller-es.*

Le rapport « vers une nouvelle étape de l'engagement de la région Centre-Val de Loire pour la vitalité associative » est soumis à l'avis du CESER aujourd'hui.

Les chiffres et bien d'autres éléments démontrent que comme partout en France, le visage des bénévoles dans l'organisation des associations évolue voire souffre d'un manque de dynamisme.

Dans le contexte actuel, la CGT, remarque et souligne que la baisse constatée de l'implication d'une tranche d'âge en particulier, risque de continuer sa dégradation.

Comment, ici, ne pas évoquer la réforme retraite, qui conduirait de nombreuses personnes d'une soixantaine d'années à ne pas, ou ne plus s'impliquer dans la vie associative.

La barrière des 64 ans est clairement écrite comme un changement dans l'implication associative.

L'axe CGT, que sous-entend cette remarque est donc de plutôt permettre une ouverture en fin de carrière vers le bénévolat, plutôt que de repousser la carrière des salarié-es. Ceci

pour maintenir un dynamisme et une implication dans la vie associative des personnes de 50 à 70 ans.

La CGT déplore que cette tranche d'âge ne soit pas prise en compte!

La CGT considère utile de développer, pour les plus jeunes, voire les lycéens, un horizon des possibles dans le bénévolat auprès des associations.

Pour notre organisation syndicale, la formation est importante pour appréhender la gestion, les risques juridiques, notamment s'il y a des salarié-es, mais aussi en matière immobilière en tant qu'utilisateur voire accueillant du public. Pour autant, un engagement bénévole peut-il être considéré comme une formation professionnelle ? A quel diplôme une VAE peut-elle mener ?

Sachant que 84 % des associations ont moins de 10 salarié-es, quelle perspective de VAE pour un-e jeune qui assurerait une fonction de dirigeant-e bénévole dans une petite association, par rapport à une association bien plus importante, dont le-la jeune engagé-e en serait un-e dirigeant-e salarié-e, nécessitant déjà un niveau de diplôme de Cadre ?

Quant au Service Civique, que dire de la volonté de dévelop-

per ce dispositif !

Selon le rapport 2021 de l'Agence Service Civique, 3100 jeunes sont concernés. 81 % dans les associations, 14 % dans les Collectivités et 3,2 % dans les Établissements Publics.

Alors que la moyenne d'âge est de 21 ans, que 36 % sont des demandeurs d'emplois, 35 % des étudiant-es (dont 42 % niveau BAC et 35 % BAC+).

Alors que ce dispositif n'est pas un outil de formation, de développement ou de mise en application des compétences, mais un outil d'engagement citoyen, comment ces jeunes vont-ils faire reconnaître leurs compétences ?

Pour la CGT, il est important que ce qui concerne l'entraide sociale soit ancrée dans des services publics plutôt que déléguer ad vitam aeternam à des associations subventionnées.

A ce titre, la CGT rappelle que la Conférence Régionale de la vie Associative, doit non seulement apporter clarification, sur ce que peut développer, et les actions que peut porter, le tissu associatif mais aussi réfléchir à réintégrer les activités associatives qui relèvent des missions de service public au sein des 3 fonctions publiques selon les activités menées. Cela concerne particulièrement les emplois

associatifs du secteur sanitaire et social qui représente plus de la moitié de l'ensemble des salariés du secteur associatif au sein des entreprises de l'économie sociale et solidaire. **Ce serait ainsi 30 000 emplois qui au lieu d'être financés avec le dispositif CAP Asso, pourraient être considérés comme des dépenses d'utilité sociale pour mener une politique structurée durable.**

Le CESER met en avant la problématique du fonctionnement par appel à projet qui fragile la pérennité des activités, ce que partage la CGT.

Sa proposition, reprise par le Conseil Régional, de renforcer le développement des struc-

**tures de groupements d'employeurs est un point que la CGT ne partage pas totalement.**

En effet, dans la mesure où le CESER souligne que les associations « pallient aussi le manque d'investissement, voire le désinvestissement, des institutions et collectivités dans de nombreux domaines », qu'il précise que l'évaluation du dispositif CAP Asso devra « conforter » le

fait [qu'il ne sert] pas à suppléer des dépenses qui devraient être normalement supportées par les opérateurs institutionnels (plus particulièrement dans le domaine du sociale) », pourquoi ne pas porter la nécessité de développer un véritable service public dans ce secteur avec des personnels à statut pour mener à bien les politiques publiques d'utilités sociales du secteur sanitaire-social ?

Nous voterons contre cet avis.

## Ambitions Tourisme 2030

### Intervention de Kenza BELLIARD au nom du groupe CGT

Monsieur le Président,  
Monsieur, Madame le Vice-président(e),  
Chers collègues,

Cet avis complète sur la base de sa propre récente autosaisine « L'Économie touristique, outil d'attractivité du territoire régional » les préconisations du rapport du Conseil Régional exposant la stratégie de développement touristique de l'exécutif à horizon 2030.

De même que pour la dite autosaisine, nous saluons la qualité de la démarche mise en œuvre en termes de qualité d'écoute, d'ouverture et d'intérêt à prendre en compte les avis et retours d'expériences de tous dans une démarche constructive et positive.

Si la CGT ne trouve bien sur rien à redire sur le fond sur la volonté de développer le secteur du tourisme, dans notre région elle tient à rappeler cependant qu'il n'en reste pas moins urgent de planifier la réindustrialisation de notre territoire.

Nous viendrons à l'appui de cet avis, soutenir les préconisations très justement exposées, qui vont dans le sens de l'intérêt général et de la transformation sociale à laquelle œuvre la CGT. Ce sont les points suivants :

- Un tourisme participatif avec les habitants du territoire et pour tous
- Un réseau d'itinérance douce irriguant l'ensemble du territoire, y compris rural, qui ne peut suffire à lui seul à revitaliser des territoires désindustrialisés et désertés, pourra

contribuer à amorcer la dynamique d'un redémarrage. La préconisation de développer une hôtellerie en milieu rural va dans ce sens, comme levier de réimplantation d'une activité et d'amorçage d'une demande économique avec une offre de service associée.

- Le développement d'un événementiel touristique œuvrant à mettre en avant la production alimentaire locale, dans la lignée des préconisations issues de l'auto saisine du CESER sur le développement de l'agro transformation dans notre région
- Le soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine local, de toute taille, et y compris auprès des habitants dans une démarche d'éducation populaire et de développement du loisir culturel accessible à tous. La proposition de travailler la connaissance par la population locale de son patrimoine grâce à la gratuité des musées et monuments pour les habitants est importante.
- Nous nous félicitons de la préconisation de réintroduire les trains de nuit, qui avaient montré toute leur nécessité pour la mobilité décarbonée et l'accès aux vacances pour tous.
- Nous partageons l'ambition de faire de notre région un



modèle en termes d'hospitalité touristique accessible à tous, grâce à l'harmonisation des missions et statuts dans les Offices de Tourisme, qui doivent être dotés des moyens à la hauteur de la place centrale qu'ils ont dans le déploiement de cette stratégie.

- Dans le contexte que nous connaissons, dans lequel l'inflation grignote chaque jour les revenus, se remettre l'objectif de rendre les vacances accessibles à tous est d'une importance capitale. Soutien au tourisme social et solidaire, aux classes découvertes, aux chantiers de restauration du patrimoine bénévoles pour les jeunes sont autant de leviers déjà là, qu'il convient de réamorcer.
- Le patrimoine bâti ancien doit faire l'objet de toutes les attentions, avec des moyens décentés, permettant des restaurations dignes de ce nom, à la hauteur des matériaux et des savoir faire requis ; loin des rénovations au rabais, indignes d'un grand pays et d'une région avec les châteaux que le monde entier nous envie.
- Enfin, le plan d'action dédié à l'attractivité de la région et à la fidélisation des professionnels salariés par des actions de communication, d'accueil, d'accompagnement et de formation doit être ambitieux : la production des services c'est le travail, les qualifications et les compétences il faut y investir sans lésiner.

Le groupe CGT votera cet avis

